
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

13 NOVEMBRE 2018

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION AUX DANGERS DES EXTRÉMISMES ET
DES POPULISMES ET PLUS PARTICULIÈREMENT À CEUX DE L'EXTRÊME
GAUCHE(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR **M. PHILIPPE BRACAVAL ET MME MATHILDE VANDORPE.**

—

(1) Voir Doc. n°658 (2017-2018) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Culot, coauteur de la proposition de résolution	3
2	Discussion	4
3	Vote sur l'ensemble et confiance	6

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de sa réunion du 13 novembre 2018(2), la proposition de résolution visant à accroître la sensibilisation aux dangers des extrémismes et des populismes et plus particulièrement à ceux de l'extrême gauche

1 Exposé de M. Culot, coauteur de la proposition de résolution

M. Culot est heureux de présenter sa proposition de résolution, fruit d'une longue maturation, et dont chaque mot a été minutieusement pesé. Le député a voulu initier la réflexion avec les différents groupes politiques mais ne souhaite pas que son texte soit le vecteur d'une politique politicienne. Au contraire, il entend élever le débat dans l'intérêt de la démocratie, et dans le cadre d'une bonne formation à la citoyenneté en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Précisant d'emblée que son propos ne tend pas à demander une sensibilisation plus forte à la lutte contre l'extrême gauche que celle consacrée à l'extrême droite, il part néanmoins du constat qu'aujourd'hui, que cette dernière retient une plus grande attention. A la question : l'extrême droite et l'extrême gauche se valent-elles ? S'agit-il de courants assimilables ? M. Culot répond d'emblée par la négative. Des valeurs idéologiques profondes marquent la différence entre les deux idéologies mais les dérives et les crimes commis au nom de l'une et de l'autre sont effroyables et l'histoire a montré le caractère criminel des régimes qui s'en sont revendiqués.

M. Culot cite le Professeur Jérôme Jamin qui a expliqué la différence d'approche et de traitement en ces deux extrêmes. En effet, nos régions ont souffert directement des crimes du nazisme alors qu'elles n'ont pas subi les massacres des régimes communistes. La littérature française sur les crimes nazis est dès lors beaucoup plus abondante que celle consacrée aux crimes communistes. D'autre part, si les régimes d'extrême droite rejettent le principe d'égalité de traitement, l'extrême gauche l'accepte de façon tellement intégriste qu'elle en vient à porter atteinte aux libertés individuelles des citoyens. Le malaise apparaît aussi dans les grands partis qui ne savent pas toujours quelle attitude adopter face à des mouve-

ments communistes ou à des partis dont les amitiés internationales sont douteuses.

Or, le communisme est toujours présent dans certains États qui violent les droits humains et ne respectent pas les principes démocratiques essentiels (Cuba, Corée du Nord, ..). Ces courants traversent aussi nos sociétés occidentales. M. Culot cite par exemple le mouvement très violent des Black-Blocs en France. Chez nous aussi, il existe des mouvements populistes surfant sur la précarité sociale qui se revendiquent du communisme et cultivent l'ambiguïté, avec un discours public lissé, même s'ils n'ont pas fait preuve de violence tant qu'à présent. Or, ces mouvements sont porteurs d'un principe révolutionnaire qui contient le germe de la destruction de notre société démocratique.

L'orateur cite le politologue Pascal Delwit et son ouvrage sur le PTB, concluant que si ce parti arrivait au pouvoir absolu, il n'est pas certain que des élections libres seraient encore organisées au terme de la législature l'ayant porté au pouvoir.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'instauration des cours de citoyenneté, il convient dès lors d'attirer l'attention des enseignants sur l'importance d'assurer cette sensibilisation à toutes les formes d'extrémisme et pas seulement à l'extrémisme de droite même si la lutte contre cette dernière reste essentielle.

M. Culot déclare qu'en date du 23 septembre 2009, le Parlement européen a décidé d'instaurer une journée européenne, le 23 août, en souvenir des victimes du stalinisme et du nazisme.

Sur la résolution proprement dite, il est demandé au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour lutter de manière objective, pédagogique et égale contre toute forme d'extrémisme et de populisme. Il convient que cet éveil vise aussi la sensibilisation à l'encontre des régimes communistes et de ses dérivés qui représentent un réel danger pour la démocratie, et que cette sensibilisation se fasse de façon accrue. Tout en étant conscient que les référentiels abordent déjà cette question, il s'agit surtout d'une question de rééquilibrage : des professeurs d'histoire se sont encore exprimés récemment, montrant qu'ils persistaient en effet à penser que l'extrême gauche n'était pas un danger pour la démocratie et que seule la lutte contre l'extrême droite avait du sens.

Le député estime qu'il est important de rap-

(2) Ont participé à la réunion :

M. Denis, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Jamoulle, Mme Morreale, Mme Trotta, Mme Zrihen
Mme Bertieaux, M. Bracaval, M. Henquet, Mme Lecomte, M. Mouyard, Mme Warzée-Caverenne
Mme Stommen, Mme Vandorpe

Ont assisté à la réunion :

M. Culot, M. Gillot, Mme Maison, Mme Ryckmans : membres du Parlement
Mme Schyns, ministre de l'Éducation
M. Lachapelle, conseiller de Mme la ministre Schyns
Mme Royen, secrétaire politique groupe cdH
M. Naïf, collaborateur du groupe PS
Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

peeler qu'il ne peut être non plus question de subventionner des associations niant l'importance des crimes de l'extrême gauche.

Il plaide aussi pour l'instauration, au sein des écoles, d'une journée annuelle de commémoration des crimes commis tant par les régimes nazis que par les régimes communistes ou par le stalinisme.

Il souhaite aussi que le Gouvernement sollicite du Fédéral la possibilité d'envisager une loi visant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation des crimes commis par les régimes communistes comme cela existe à l'encontre des régimes fascistes.

Pour conclure, l'orateur déclare que sa proposition de résolution a été débattue récemment à travers deux opinions publiées dans rubrique « débat » de la Libre Belgique : celle de Corentin de Salle, favorable au texte, et celle d'Edouard Delruelle étonnamment défavorable. En effet, s'il n'entre pas dans le propos de l'auteur du texte de demander aux enseignants de dire à leurs élèves pour quel parti il convient de voter, ni de leur dire que Marx et Engels sont des criminels de guerre, il est important de rappeler que Staline, lui, l'a été et que les régimes qui se sont inspirés de ces penseurs ont tous, jusqu'à présent, aboutis à des crimes terribles. Il faut le dire clairement à nos élèves, dans le cadre d'une approche objective et non politique.

M. Culot invite les partis démocratiques à entrer dans cette réflexion et à faire cet effort de discernement. A cet égard il note l'ouverture de certains mandataires socialistes et humanistes.

2 Discussion

Mme Vandorpe déclare que le cdH est sensible à la lutte contre toute forme d'extrémisme et de populisme.

Concernant le volet de la résolution qui s'adresse aux mouvements de jeunesse, la députée rappelle l'article 4 du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions, et les finalités qu'il poursuit. L'article 23 du même décret tend à promouvoir des actions contre tous les mouvements qui montrent leur hostilité manifeste vis-à-vis des droits et libertés reconnus par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme sans distinguer s'il s'agit de mouvements d'extrême droite ou d'extrême gauche.

Dès lors, il ne lui apparaît pas opportun de donner une importance particulière aux dérives de l'extrême gauche dans la mesure où le décret lui-même ne fait pas de distinction entre les différentes formes d'extrémismes.

Concernant le volet de la résolution relatif aux écoles, le développement précise que la sensibilisation aux régimes communistes serait opportune-

ment opérée durant le 3ème cycle du secondaire dans le cadre du cours d'histoire et/ou d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Or, les compétences terminales et savoirs requis en histoire pour les humanités générales et technologiques ont comme mots-clés totalitarisme et démocratie, pour le vingtième siècle. Dans ces outils conceptuels et dans les référentiels, les concepts et notions de lois liberticides, d'idéologie, de communisme et d'Etat-gendarme sont aussi largement présents, de sorte qu'il n'apparaît pas non plus opportun de viser ici en particulier l'extrême gauche ou l'extrême droite ou toute autre forme d'extrémisme. L'oratrice ajoute que le concept de totalitarisme lui semble plus pertinent car il permet de sensibiliser aux crimes d'hier mais aussi de préparer aux formes nouvelles d'extrémismes qui pourraient encore émerger.

Elle estime aussi essentiel qu'à la fin de leurs études secondaires, les jeunes puissent distinguer un régime totalitaire de l'idéologie dont il se pare et puissent juger de la nature du lien qui les unit.

Enfin, n'est-il pas sain que les référentiels d'histoire soient d'abord le fait des historiens et des pédagogues eux-mêmes, et que l'intervention expresse des politiques dans ce débat extrêmement délicat soit la plus limitée possible ?

Mme Vandorpe conclut que, bien qu'il faille continuer à lutter de façon objective, pédagogique et égale contre toutes les formes d'extrémisme et de populisme, son groupe ne rejoint pas la proposition de résolution trop centrée sur les dérives du communisme.

M. Gillot estime lui aussi que les référentiels font déjà état des dérives et des erreurs des différents régimes extrémistes. Il trouve même scandaleux de sous-entendre que les enseignants ne feraient pas leur travail de sensibilisation de façon objective. En réalité, il se demande si l'objectif réel de la proposition de résolution ne vise pas à combattre ceux qui s'opposent aux dérives du capitalisme et prennent la défense des travailleurs.

Il déclare que les deux extrêmes ne peuvent être mises sur le même pied. En effet, pour le député, c'est le racisme et la xénophobie qui caractérisent l'extrême droite, alors que l'extrême gauche incarne la solidarité, l'égalité et la démocratie. Pour le même orateur, il convient de laisser au peuple le choix de décider par lui-même la forme de gouvernement qu'il souhaite, sans décider d'intervenir dans l'histoire et dans l'avenir des peuples, et ce, alors que l'on constate que la démocratie occidentale cherche à s'imposer dans d'autres parties du monde à coup de bombes !

M. Gillot se dit preneur du débat de fond. Pour lui, le PTB s'oppose au capitalisme alors que le MR est l'allié, au Fédéral, de la NV-A, un parti aux relents fascistes. Le besoin de diaboliser l'extrême gauche provient sans doute de là. Il

cite aussi une brochure publiée à propos de la NV-A vue autrement, s'attachant à l'aspect socio-économique de ce parti qui rejoint totalement le programme du VOKA (Vlaams netwerk van ondernemingen).

M. Gillot constate que, si en Wallonie, un mouvement de gauche est en train d'éclorre et de prendre de l'ampleur, partout ailleurs, dans le monde, ce sont en réalité, les idées d'extrême droite qui progressent (Italie, Brésil, Danemark...). Or, il en va non pas de l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais du genre humain.

L'intervenant pourrait encore citer les prises de position des libéraux dans le passé en matière de travail des enfants dans les usines pour conclure qu'historiquement, c'est la gauche qui a amené le progrès social.

Sur la démocratie, il estime que son parti n'a pas de leçon à recevoir du MR qui a mangé toutes les promesses faites à ses électeurs en s'alliant avec la NV-A, en touchant aux pensions, etc... alors que le PTB, quant à lui, pratique la démocratie sur le terrain, lorsqu'il s'agit par exemple de confectonner les programmes électoraux basés sur les besoins des gens. Au PTB, la démocratie interne est même très poussée : chacun a le droit et même le devoir de s'exprimer.

L'intervenant réfute encore l'assimilation des Black Blocs aux communistes : il s'agit en fait d'anarchistes.

M. Gillot poursuit en citant l'opinion du Professeur Verjans, politologue de l'ULG suivant laquelle l'idéologie d'extrême droite est basée sur la peur et l'exclusion alors que celle de l'extrême gauche appelle à la fraternité et à l'égalité. Les communistes ont aussi pris leur part dans la résistance contre le fascisme (le PCF français, a été appelé « parti des fusillés ») puis a exercé le pouvoir de façon démocratique à l'issue de la seconde guerre mondiale en participant à la construction de la sécurité sociale. D'autres auteurs, y compris des auteurs flamands comme Carl Devos, insistent quant à eux sur la différence de registre entre l'extrême droite et l'extrême gauche.

Il conclut en déclarant que les statuts et les congrès de son parti ont retenu les leçons de l'Histoire, à propos de la bureaucratie et des abus de pouvoir dans l'ancienne URSS notamment -mais faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ?- et en se demandant si le but du MR n'est pas finalement de banaliser le discours d'extrême droite pour mieux justifier ses alliances actuelles.

Pour Mme Morreale la présentation de M. Culot est plus nuancée que ce à quoi elle s'attendait. Néanmoins, son analyse rejoint totalement la position développée par sa collègue du cdH.

En effet, en cette matière, il convient surtout de respecter la liberté pédagogique et de prôner la

critique historique, lesquelles pourraient être bafouées si l'on suivait la proposition de résolution, alors qu'il s'agit pourtant des fondamentaux de notre système scolaire. Sur la liberté pédagogique, le texte entend ainsi inscrire dans les différents référentiels la sensibilisation aux régimes communistes et la sensibilisation accrue aux crimes qu'ils ont perpétrés (par le biais de témoignages, de récits des conditions de vie dans ces régimes, de visites de monuments commémoratifs, etc...). Or, les référentiels du cours d'histoire du 3ème degré contiennent clairement une référence au stalinisme, au totalitarisme de gauche, ainsi qu'à l'effondrement du bloc communiste en Europe.

L'intervenante s'en réfère à son tour aux avis divergents sur la proposition de résolution parus dans la Libre Belgique pour conclure qu'en l'état actuel, le stalinisme est bien appréhendé en tant que totalitarisme de gauche de même que le national-socialisme l'est en tant que totalitarisme de droite. Ainsi, les deux extrémismes sont intégrés aux contenus obligatoires et comparés sur base d'un dossier documentaire. Une distinction claire est faite entre l'avènement du communisme en Russie en 1917 et les conséquences du Staliniisme (glissement du léninisme au stalinisme). La chine maoïste, quant à elle, est toutefois signalée mais son examen est facultatif.

Dès lors, Mme Morreale, ne voit pas ce que la résolution apporterait par rapport à l'équilibre actuel des référentiels.

Quant aux crimes commis par les régimes communistes, s'ils sont indéniables, la proposition de résolution donne le sentiment que les dangers de l'extrême gauche sont actuellement minimisés par rapport à ceux de l'extrême droite. La députée entend toutefois rappeler qu'en Europe, des mouvements communistes ont été associés au pouvoir au sortir de la seconde guerre, comme ce fut le cas en Belgique. Les historiens reconnaissent leur action dans la résistance ainsi que leur participation à la reconstruction du pays. Ils furent de toutes les luttes sociales. Dès lors, ne vouloir aborder le communisme que sous l'angle des crimes commis en son nom apparaît à l'intervenante comme une lecture myope de l'histoire.

En conclusion, le groupe PS ne soutiendra pas ce texte.

Mme Maison estime que si le débat est passionnant, il importe de se focaliser sur la mise en œuvre concrète, sur le terrain, de l'application des programmes et référentiels, ainsi que sur l'enjeu véritable de ce débat, à savoir l'éducation à l'esprit critique.

Les PO déclinent évidemment de façon différente les programmes et les référentiels. Dans le réseau libre, les démocraties et les totalitarismes, les univers concentrationnaires, les révolutions russes et la guerre froide sont évoqués à des moments sé-

parés. Pour ce qui concerne le dernier degré secondaire de l'enseignement officiel, le communisme, la révolution de 1917, le national-socialisme et le stalinisme, sont clairement abordés quoique concrètement les violences commises ne sont pas suffisamment mises en évidence.

Au plan purement pédagogique, la députée ne voit donc pas ce que la proposition apporte de neuf. En revanche, vu le peu de place réservé au cours d'histoire dans l'enseignement général, il est légitime de se demander si le programme est réellement appliqué.

L'intervenante plaide pour la formation continue des enseignants aux médias, aux fake news et à l'esprit critique, et elle insiste surtout sur les enjeux tels que l'apprentissage de la langue, la distinction entre une information et une opinion, et la hiérarchisation de l'information.

Mme Maison en conclut que la résolution se trompe d'enjeu.

M. Culot remercie les intervenants pour leurs analyses.

Il s'attendait à de tels propos qui sont récurrents dans la bouche de M. Gillot et des représentants du PTB, il se demande toutefois si son collègue l'a bien écouté alors que tout au long de sa présentation, il a veillé à ne pas faire l'amalgame entre l'extrême droite et l'extrême gauche, et surtout à ne pas minimiser les dangers de la première. Les propos tenus par M. Gillot démontrent combien la proposition de résolution est pertinente car ils révèlent le malaise de la gauche vis-à-vis d'un courant de pensée et de sa dangerosité ainsi que la minimisation des crimes de cette idéologie. L'attitude du député, qui consiste à ne pas répondre aux arguments mais à assimiler le MR, le VOKA et la NV-A à l'extrême droite, est très éclairante. C'est une insulte à tous les démocrates.

M. Culot rappelle qu'il n'a quasiment pas cité le PTB dans son exposé. Or, sur le plan démocratique, il faut bien convenir que ce parti n'est pas un exemple de transparence. Ainsi, ses statuts ne sont pas publics ni accessibles à tout un chacun puisqu'il faut effectuer un virement bancaire de 3 euros pour se les procurer. M. Culot -qui les a commandés et espère ne pas avoir été enrôlé *ipso facto* dans ce parti- note encore que, si le PTB s'engage à respecter les droits de l'homme, ce n'est pas le cas pour les libertés fondamentales. Enfin il constate que l'adhésion d'un nouveau membre doit être approuvée par un groupe de base.

M. Culot, comme démocrate, est toutefois résolument pour la liberté de chacun, y compris celle du PTB, de déposer des listes et de se présenter aux élections.

Pour le reste, répondre -comme l'ont fait ses collègues- que l'éveil à la sensibilisation des régimes communistes existe déjà, et déclarer que le texte tend à réduire le communisme à l'existence de ses crimes et constitue ainsi une lecture myope de l'histoire -comme déclaré par Mme Morreale- montre qu'il y a encore du chemin à faire dans les esprits. M. Culot rappelle qu'il est parti du constat que les référentiels n'étaient pas assez contraignants et qu'il restait une différence d'approche flagrante, sur le terrain, par rapport à ces enjeux. Pour lui, il s'agit bien de se situer sur le terrain pratique et non pas de réviser les référentiels. Il entend surtout dénoncer un manquement dans la formation, à cet égard.

Mme Morreale ne souhaite pas qu'on réduise ainsi ses propos et renvoie à l'intégralité de son intervention. Pour le reste, il appartient aux différents PO de détailler leur programme à partir des référentiels et il est paradoxal, dans le chef du MR, de prôner la liberté pédagogique et de demander en même temps des programmes plus détaillés.

Mme Maison rejoint la remarque de Mme Morreale. Elle note ainsi que le réseau libre confessionnel aborde beaucoup moins ces questions. Elle entend encore rappeler que le financement du CESEM correspond à 1 euro par an et par élève.

M. Gillot estime qu'un versement de 3 euros pour disposer des statuts du PTB n'est pas excessif. Il conclut en lisant un autre avis d'Edouard Delruelle paru dans l'Avenir du 17 octobre 2018 et qui concluait à l'ineptie de mettre sur le même pied extrême droite et extrême gauche.

3 Vote sur l'ensemble et confiance

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 8 voix contre et 5 voix pour.

Confiance est accordée à la Présidente et aux Rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,

La Présidente,

P. BRACAVAL
M. VANDORPE

L. GAHOUCHE